

1/ Les délégués du personnel CFTC proposent la mise en place d'un système de franchise concernant les jours de carence sous condition.

- ⇒ Ne pas être absent sur les 2 dernières années
- ⇒ Être en CDI depuis plus de 2 ans

Nous souhaitons que les salariés qui doivent se faire hospitalisées, soignées, enceinte sur une longue durée ne soient plus pénalisés.

2/ Les délégués du personnel CFTC savent que les cadres n'ont pas la prime d'ancienneté (Cf. Convention Collective), par conséquent nous souhaitons vous proposer de mettre en place soit

- ⇒ De l'instaurer au sein du groupe THOM EUROPE
- ⇒ Prime d'expérience (Cette prime pourrait se substituer à l'indemnité d'ancienneté fixée dans la précédente convention collective.) Elle sera (à négocier avec vous) de 1% par tranches de 2, 3 ou 4 ans.

3/ Les délégués du personnel CFTC proposent que l'entreprise prenne en charge le paiement des frais de parking à 100% pour tous les salariés en CDI qui n'ont pas le choix de s'y garer.

4/ Les délégués du personnel CFTC proposent que Le SAMEDI de départ en vacances donné comme repos

- ⇒ Être en CDI depuis 1 ans
- ⇒ Prendre des CP supérieur ou égal à 3 semaines consécutives

5/ Les délégués du personnel CFTC proposent que les règles de l'organisation de la journée de travail pour un salarié à temps partiel sera au maximum de 2 par semaine concernant le nombre de coupure hebdomadaire, sauf demande des salariés souhaitant en disposer d'un plus grand nombre.

6/ Les délégués du personnel CFTC proposent, concernant le SAV atelier (Horlogerie et Bijoux)

- ⇒ De passer la remise de 30% à 40%
- ⇒ De payer exclusivement le prix Hors Taxes

7/ Les délégués du personnel CFTC proposent que les frais d'entretien des tenues de travail (Pressing) soit pris en charge

- ⇒ Sous présentation d'un justificatif avec une limite par mois ou Annuelle
- ⇒ Une indemnité pour tous de 5 € par mois soit 60 euros par ans, pour le nettoyage de leur tenue.

8/ Les délégués du personnel CFTC proposent l'aménagement des horaires de travail pour les collaborateurs pour leurs permettre d'accompagner leurs enfants le jour de la rentrée des classes

- ⇒ Être en CDI depuis 1 ans
- ⇒ Ils devront l'indiquer par écrit au DM et RM avant le 01 juillet de chaque année, afin que les plannings soient construits en conséquence pour que les DM puissent avoir le temps de s'organiser.

9/ Les délégués du personnel CFTC proposent la Création d'un fond de secours social pour tous les collaborateurs

- ⇒ Le fond social sera mis sur le budget œuvre social
- ⇒ Être en CDI depuis 1 ans
- ⇒ Pour aider nos collaborateurs, ils devront justifier de leurs difficultés financières et autres.
- ⇒ Les décisions seront prises par le CE par vote en respectant le budget

10/ Les délégués du personnel CFTC proposent mettre en place La Prime de Départ en Retraite

- ⇒ La prime de départ doit être égal à la moitié de son indemnité de licenciement

11/ Les délégués du personnel CFTC proposent que l'employeur fournisse des Compléments de tenue vestimentaire :

- ⇒ Ceinture et cravate pour les Hommes
- ⇒ Ceinture et Foulards pour les Femmes
- ⇒ Cordons pour Blackkeys et Carte magnétique au couleur de l'enseigne pour tous

12/ Les délégués du personnel CFTC proposent que l'employeur mette en place la Prime Vacances ou en parti au salarié qu'ils pourront percevoir en complément des congés payés.

- ⇒ Ne pas être absent depuis 1 ans
- ⇒ Prime à qui sera calculer à hauteur de 1/24^{ème} de son salaire annuelle (sur la base de son salaire Brut, Hors primes)

13/ Les délégués du personnel CFTC proposent que les salariés puissent faire des achats personnel dans les AUTRES enseigne ou il travaille,

- ⇒ Le salarié peut utiliser son enveloppe dans l'enseigne qu'il souhaite (Horizon sera Bloqué à hauteur du montant annuelle prévu)
- ⇒ Création par l'entreprise une carte professionnelle de travail (Avec Photo et son code salarié en code barre)

14/ Les délégués du personnel CFTC proposent que les salariés sont autorisés sous la responsabilité du DM RM d'utiliser leur budget pendant leur repos, CP, etc...

15/ Les délégués du personnel CFTC proposent que l'employeur offre une reconnaissance de la formation et de l'investissement pour encourager les salariés à s'investir d'avantages dans les parcours qu'offre la société avec une prime d'un montant forfaitaire de 100 euros qui sera versé à chaque collaborateur

- ⇒ Qui aura obtenu son Diplôme de Manager
- ⇒ Qui aura obtenu son CQP reconnu par notre branche d'activité ou qui valide d'une VAE

16/ Les délégués du personnel CFTC proposent la mise en place de mesures d'encadrement de fin de carrière employé :

- Être Age de 54 ans minimum
- Être salarié en CDI
- En temps complets depuis au moins 3 ans
- Formuler une demande écrite de passage à temps partiels SENIOR à la direction au moins 2 mois avant

Par conséquent, si ses salariés respectent ses conditions, ils peuvent passer en temps partiel à 32 heures, 25 heures ou 21 heures selon le choix qui leur sera proposer un avenant au contrat de travail sera établi.

Chaque demande peut se faire une fois par ans, a la date d'anniversaire.

17/ Les délégués du personnel CFTC proposent que les absences de salariés en durée soit revu concernant :

- ⇒ Décès d'un frère, sœur, parents et concubin conjoint ou partenaire Dun beau fils ou belle fille = **5 Jours ouvrés**
- ⇒ Baptême et Communion = **2 jours ouvrés**
- ⇒ Survenance d'un Handicap pour l'enfant = **3 jours ouvrés**
- ⇒ Déménagement d'un salarié = **3 jours ouvrés**

18/ Les délégués du personnel CFTC proposent qu'une Prime de soin femme et Homme (Ongles, Coiffure, maquillage)

- ⇒ Une prime de 10 euros par mois a chaque salarié = soit 120 euros par ANS !

19/ Les délégués du personnel CFTC proposent pour les magasins qui font plus que la P4, que le reste du chiffre d'affaire soit ajouter au mois d'après pour récompenser leur effort.

20/ Les délégués du personnel CFTC proposent que les Tickets Restaurants/Chèques déjeuner pour tous :

AVANTAGES EMPLOYEUR

- ⇒ Exonération des charges sociales et fiscales
- ⇒ Tickets Restaurants/Chèques déjeuner est le seul moyen qui permet à l'employeur d'avoir une parfaite maîtrise de son budget puisque son coût est prévisible
- ⇒ En ce qui concerne l'imputation comptable, l'employeur règle l'intégralité de la valeur des Tickets Restaurants/Chèques déjeuner et recouvre sa contribution auprès de chaque collaborateur (Retenue sur salaire).
- ⇒ A savoir que la TVA est récupérable sur la prestation d'émission
- ⇒ La limite d'exonération de la contribution patronale est de 5,38 € par Tickets Restaurants/Chèques déjeuner. L'employeur ne peut attribuer qu'un titre repas par jour travaillé, soit 220 jours maximum par an (pour un salarié à temps plein) : $5,38 \text{ €} \times 220 = 1183,60 \text{ €}$ par an et par salarié et 591,80 € annuels de gain par salarié pour les charges patronales (sur la base d'une contribution de 50 % pour un ticket restaurant d'une valeur faciale de 10,76 €).

Exemples d'économies dégagés par le titre restaurant par rapport à une augmentation de salaire
(Exemple de financement à 50% d'un ticket d'une valeur de 10.76€)

	Tickets Restaurants/Chèques déjeuner Participation de l'employeur de 5.38€ par jour avec exonération de charges sociales	Les économies dégagées
Coût mensuel pour un salarié	107.60€ et aucunes charges patronales	59.16 €
Coût annuel sur un salarié	1183.60€	650.98 €

AVANTAGES SALARIES

- ⇒ Les Tickets Restaurants/Chèques déjeuner représente une économie significative pour les salariés, puisqu'ils paient au maximum 50% de la valeur du titre restaurant.
- ⇒ C'est l'un des seuls avantages sociaux dont ils peuvent bénéficier immédiatement
- ⇒ Le Tickets Restaurants/Chèques déjeuner permet aux salariés de prendre une réelle pause déjeuner
- ⇒ L'employeur nous laisse le coin repas en magasin en minimum (Frigo, micro-onde, Cafetière, etc.)

21/ Les délégués du personnel CFTC proposent au vu des performance du groupe que l'employeur augmente de la multiplication des primes évènements (Noel, Saint Valentin, Fête des Mères)

22/ Les délégués du personnel CFTC proposent une augmentation du congé paternité.

- ⇒ Sur présentation de l'acte de naissance
- ⇒ Être en CDI depuis 1 ans

23/ Les délégués du personnel CFTC proposent les managers des ventes passe tous à 39 heures

- ⇒ Soit la mise en place du Forfait
- ⇒ Soit la mise en place d'heure (4h en + par semaine) qui seront payé.

24/ Les délégués du personnel CFTC proposent que l'employeur récompense les magasins sur la productivité et rentabilité

- ⇒ Être en CDI depuis 1 ans
- ⇒ Faire une progression dépassant les 10% annuelles

25/ Les délégués du personnel CFTC proposent L'accès aux primes pour les extras aux proratas des jours travaillés.

- ⇒ Sur la période de Noel et de CP

25/ Les délégués du personnel CFTC proposent que le Comité d'entreprise soit ouverte aux suggestions des salariées concernant l'offre proposé sur My Comitéo.

- ⇒ Les salariées veulent pouvoir proposer des salles de sports en fonction de leur d'habitation.
- ⇒ Les salariées veulent pouvoir proposer des idées de destination (Voyages) en fonctions des destinations.
- ⇒ Dans sa globalité, nous souhaitons également que le Comité d'Entreprise puisse avoir des prix plus compétitifs.

***Les délégués du personnel CFTC vous remercient d'analyser et d'étudier nos propositions.
Bien Cordialement.***

ALEXANDRA VAUDE
Responsable Adjointe RH

Délégué Syndical
Comité d'Entreprise

avaude@thomeurope.com

01 71 70 35 13

AUDREY FLUTEAUX
Responsable Adjointe RH

Délégué Syndical
Comité d'Entreprise

afluteaux@thomeurope.com

01 71 70 35 03

GUILLAUME DELVARE
Directeur de Magasin HQ

Délégué Syndical
Délégué du Personnel
Membre du Comité d'Entreprise
Représentant Syndical C.H.S.C.T.

g.delvare.cftc@gmail.com

06 82 72 27 78